

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE DIALOGUE SOCIAL

Bordereau de versement 2026

NÉGOCE DE L'AMEUBLEMENT

À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

▣ VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER EN LIGNE ?

Simple et rapide sur

<https://ws-entreprise.lopccommerce.com>

▣ DES QUESTIONS ?

Contactez-nous au 01 55 37 88 89

Accédez à notre notice d'information sur www.lopccommerce.com
(espace Entreprise, rubrique Verser mes contributions)

▣ INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

SIRET

Raison sociale

Adresse du siège

CP Ville

NAF / APE N° IDCC

Libellé de la convention collective (IDCC applicable)

NÉGOCE DE L'AMEUBLEMENT

PARTIE RÉSERVÉE À L'OPCOMMERCE

N° d'adhérent

Code branche

Nom de branche

Code groupe

Nom de groupe

POUR RAPPEL : LES INFORMATIONS DÉCLARÉES EN 2025

Effectif moyen annuel 2024

Masse salariale brute 2024

Contact ENTREPRISE M. ☐ Mme ☐

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail

▣ DÉCLARATION DE VOS EFFECTIFS

▣ EFFECTIF MOYEN ANNUEL 2025

En équivalent temps plein au 31.12.2025 TOTAL

▣ Assiette de calcul de vos contributions

Elle est composée du montant des salaires bruts soumis aux cotisations de sécurité sociale et versés en 2025 selon votre déclaration sociale nominative (DSN), également appelée Masse salariale brute (MSB).

Pour en savoir plus sur le calcul des cotisations et contributions sociales d'un employeur :

<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/comprendre-cotisations/calcul-cotisations-employeur.html>

▣ Effectif moyen annuel de votre entreprise

Calculé au 31 décembre, l'effectif moyen annuel est égal, tous établissements confondus, à la moyenne des effectifs déterminés chaque mois de l'année civile selon votre DSN.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'effectif : <https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/cotisations/calcul-effectif/comment-calculer-effectif.html>

▣ BASE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

MASSE SALARIALE BRUTE 2025 = € A

selon votre déclaration sociale nominative (DSN)

▣ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

DIALOGUE SOCIAL

MSB 2025

(A x 0,02 %) = _____ € **A2**

Si votre cotisation est inférieure à 50 € vous devez verser un montant forfaitaire de 50 €

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS au 31 décembre 2025 = _____ **A1**

MONTANT CONTRIBUTION INTERBRANCHES

(A1 x 45 €) = _____ € **A3**

▣ MONTANT À VERSER

Montant à verser (**A2 + A3**) = _____ €

▣ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

▣ Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.loppcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

▣ MODE DE RÉGLEMENT

☐ Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761

BIC : BNPAFRPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

☐ Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° | | | | | | | | | |

Banque _____

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.loppcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

▣ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date _____

DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2026